



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 17 décembre 2018 à 20h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

780, rue Ouimet

Permettre qu'un garage isolé du bâtiment principal soit situé à 1,66 mètre de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige un minimum de 3 mètres et ainsi régulariser l'implantation du garage isolé existant.

Lot 5 475 026 (chemin Notre-Dame)

- Permettre que trois (3) remises attenantes au bâtiment multifamilial projeté soient construites sur l'immeuble alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z n'en permet qu'une (1) ;
- Permettre que chacune des trois (3) remises attenantes ait une superficie de 11,15 mètres carrés alors que le règlement limite la superficie à 5 mètres carrés.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 28 novembre 2018

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA